

Un entrepreneuriat intelligent *et* durable
Une croissance inclusive
Une cohésion économique, sociale et territoriale

Saisissez votre chance dans l'Euregio !



Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin 2014-2020

Sommaire

- Zone de programmation et partenaires du programme
- Les ambitions du programme
- Nous vous facilitons la tâche
- Le programme Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin 2014-2020
- Les quatre priorités d'investissement
 - Axe prioritaire 1 : Innovation 2020 – Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation
 - Axe prioritaire 2 : Économie 2020 – Augmentation de la compétitivité des PME/PMI – Utilisation plus efficace des matières premières dans ce secteur
 - Axe prioritaire 3 : Inclusion sociale et formation
 - Axe prioritaire 4 : Intelligence territoriale
- Qui peut soumettre un projet ?
- Conditions posées aux projets
- Procédure
- Organisation et gestion
- Coordonnées



Zone de programmation et partenaires du programme

La coopération transfrontalière dans l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) a une longue histoire. Depuis 1976 déjà, trois pays (Belgique, Allemagne et Pays-Bas) et cinq régions partenaires coopèrent en effet dans ce cadre. Formé à l'origine par les régions du sud et du centre de la province néerlandaise du Limbourg, la région allemande Aix-la-Chapelle, la Communauté germanophone de Belgique ainsi que les provinces de Liège et du Limbourg belge, ce partenariat a coopéré, depuis le lancement d'Interreg, avec l'Eifelkreis Bitburg-Prüm et le Landkreis Vulkaneifel. Ces régions forment ensemble la zone centrale du programme Interreg V-A EMR (voir carte).

Compte tenu des ambitions du nouveau programme, l'arrondissement de Louvain (B), la région COROP du sud-est du Nord Brabant (NL) et l'arrondissement de Huy-Waremme sont des partenaires privilégiés pour certains axes du programme (zones hachurées sur la carte). Les régions susnommés et le ministère des affaires économiques (NL), l'état fédéré de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (D), l'état fédéré de Rhénanie-Palatinat (D), la Wallonie (B) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, forment ensemble les 13 partenaires du programme.



4 millions de personnes

La coopération transfrontalière fait naître de nouvelles possibilités et opportunités. Dans ce cadre, le programme Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin contribue de manière importante à la qualité de vie des quelque quatre millions de citoyens de l'Euregio.

Les ambitions du programme

L'Euregio souhaite se positionner à l'avant-garde en tant que région de la connaissance et pôle d'excellence technologique, se doter d'une économie compétitive et offrir une qualité de vie élevée dans une société inclusive et créatrice d'emplois. Le programme Interreg a pour but d'y contribuer.

La présence d'universités, d'écoles supérieures, d'hôpitaux universitaires et d'instituts de recherche de grande renommée, sans oublier une importante palette de secteurs économiques pertinents, confèrent à l'Euregio tous les atouts nécessaires pour devenir une région de la connaissance de premier plan.

Pouvant compter sur une solide infrastructure logistique, et disposant en outre d'une base historique et culturelle commune ainsi que d'un ensemble très varié de zones urbaines et de zones rurales, l'Euregio est une région attractive non seulement pour les citoyens, mais aussi pour les entreprises. La coopération transfrontalière renforce encore ces facteurs positifs.

Les partenaires du programme souhaitent se présenter conjointement face aux grands conglomérats internationaux. Les obstacles qui subsistent encore au développement des régions frontières requièrent toutefois une poursuite dynamique du processus de coopération transfrontalière. Les partenaires œuvrent dès lors à renforcer la structure économique de l'Euregio dans la droite ligne de la stratégie EU2020, et investissent, sur la base de priorités prédéfinies, dans une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Euregio. À cette fin, nous mettons à profit les points forts du territoire tout en poursuivant les initiatives pertinentes issues de la période de programmation précédente.



Résultat

Le programme précédent, Interreg IV-A Euregio Meuse-Rhin, a permis la création de 450 emplois, avec la participation (directe ou indirecte) aux projets de 2 800 entreprises.

Nous vous facilitons la tâche

Participez au renforcement de l'EMR !

La soumission d'un projet en est la première étape. Nous vous facilitons la tâche par le biais d'une procédure aisée, efficace et conviviale.

En tant que partenaire de projet, vous pouvez compter sur un accompagnement intensif, et vous êtes informés rapidement quant à la faisabilité de votre projet.



Visez le succès !

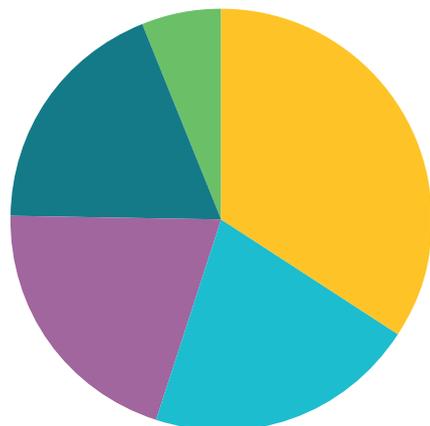
Des objectifs précis et définis conjointement au préalable, une préparation commune, d'excellents contacts entre les partenaires et une bonne répartition des tâches, sont des conditions de réussite.

Le programme Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin 2014-2020

Le programme Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin 2014-2020 a été développé en étroite concertation avec les partenaires des différentes régions. À cette fin, il a été notamment procédé à une consultation par Internet, et les résultats de l'évaluation stratégique des incidences sur l'environnement ont également été repris dans l'élaboration du programme. Il en a résulté quatre priorités d'investissement, à savoir : Innovation 2020, Économie 2020, Inclusion sociale et formation, et Intelligence territoriale.

Budget

L'enveloppe européenne allouée au programme Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin 2014-2020 s'élève à plus de 96 millions d'euros. Étant donné que les projets peuvent être financés jusqu'à maximum 70 % avec ces fonds FEDER, le montant total du programme s'élèvera à plus de 140 millions d'euros. Ceci est une forte impulsion en termes d'investissements pour l'Euregio Meuse-Rhin.



Financement total FEDER: € 96.000.250

-  1. Innovation 2020 (€ 33.000.000)
-  2. Économie 2020 (€ 20.000.000)
-  3. Inclusion sociale et formation (€ 19.440.250)
-  4. Intelligence territoriale (€ 17.800.000)
-  5. Assistance technique (€ 5.760.000)

Les quatre priorités d'investissement

Axe prioritaire 1 : Innovation 2020 – Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation

L'EMR vise une position de premier plan en tant que région de la connaissance et pôle d'excellence technologique. Dans ce but, nous cherchons à tisser des liens avec d'autres régions, comme l'arrondissement de Leuven (Louvain) et la région COROP Zuidoost Noord-Brabant. Les pôles économiques peuvent ainsi se renforcer mutuellement et créer des flux novateurs de citoyens, de marchandises, de services, de capitaux et de connaissances, avec en l'occurrence une plus-value pour les régions à titre individuel. Les équipements et infrastructures peuvent être utilisés conjointement.

La coopération des pouvoirs publics, des instituts de recherche et des entreprises dans le cadre de ce que l'on appelle la « Triple

Hélice » contribue à axer davantage l'éducation et la recherche sur la demande des secteurs novateurs. C'est par ce moyen que nous promovons l'innovation en tant que mentalité.

Dans notre région, les opportunités de développements novateurs résident dans les secteurs de la chimie, de l'automobile, de l'agroalimentaire, des sciences de la vie et des biotechnologies, des énergies propres, des TIC, des technologies médicales, de l'électrotechnique, de la logistique, des matériaux et des « smart services ». Les PME/PMI dans la région peuvent profiter des activités novatrices des grandes entreprises, ou de celles résultant des recherches effectuées dans les instituts scientifiques. Les spin-off ou spin-out contribuent au renforcement des capacités d'innovation et de l'emploi dans l'EMR et augmentent son attrait pour les travailleurs de la connaissance venant d'ailleurs.

Exemples d'activités et de projets :

- Le soutien aux innovations orientées sur les nouveaux produits, processus, technologies ou services
- La coopération entre des instituts ou disciplines de recherche et des entreprises
- Le développement de centres d'expertise transfrontaliers
- Le regroupement des compétences dans les secteurs émergents





Axe prioritaire 2 : Économie 2020 – Amélioration de la compétitivité des PME/PMI

La compétitivité des entreprises, mise sous pression par la globalisation et l'internationalisation, doit être renforcée et nous voulons promouvoir notre région transfrontalière en tant que site d'implantation pour les entreprises.

La majorité des entreprises (99 %) relèvent du secteur des PME/PMI. Ensemble, elles assurent les trois quarts des emplois dans notre région, et sont ainsi le moteur du développement économique dans l'Euregio. Ces entreprises sont toutefois confrontées à la complexité grandissante de l'économie de réseau. Face à la difficulté d'obtenir un financement privé et à l'accès limité au développement des connaissances, il ne leur est souvent pas aisé de se renouveler. Il importe toutefois que ces entreprises participent dans des pôles économiques prometteurs ainsi que dans les campus. Les PME/PMI sont en effet le lieu par excellence où les connaissances nouvellement développées sont transformées en produits concrets. Le programme apporte son soutien tant aux jeunes entreprises qu'aux PME/PMI existantes, qu'il s'agisse de conseil, financement, locaux, mise en œuvre de mesures touchant à la durabilité, ou encore d'échanges de connaissances, mises en réseau et entrepreneuriat au niveau transfrontalier. Nous voulons promouvoir l'esprit d'entreprise, tant dans les secteurs industriels traditionnels que dans les nouveaux domaines. Nous encourageons l'économie de la création, l'entrepreneuriat social ainsi que l'artisanat et les métiers d'art.

L'une des ambitions du programme est de renforcer la durabilité dans le secteur des PME/PMI. Nous promovons en l'occurrence une utilisation efficace des matières premières et encourageons les investissements dans les programmes énergétiques, les zones d'activités et industrielles économes en énergie, les réseaux énergétiques intelligents ainsi que l'économie circulaire.

Exemples d'activités et de projets :

- Le conseil et l'accompagnement d'entreprises concernant leur potentiel de marché au-delà de la frontière, par l'exploitation et la création d'instruments transfrontaliers communs
- L'exploration de la faisabilité de nouvelles combinaisons produits-marchés dans les PME/PMI coopérantes
- Le développement de produit et la valorisation visant à renforcer le tourisme
- Le développement de l'entrepreneuriat social
- Le soutien d'actions coordonnées pour le développement d'énergie durable et locale
- L'étude de la faisabilité, de la mise en œuvre et de la stimulation d'une économie circulaire eurégionale dans différents secteurs
- Des projets pilotes de recherche et de démonstration destinés à encourager la production et l'utilisation de sources d'énergie durables et d'énergie verte



Axe prioritaire 3 : Inclusion sociale et formation

Chacun doit pouvoir participer activement à la société. Nous souhaitons donc promouvoir l'inclusion sociale, et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination. Notre but est de maintenir la viabilité de l'ensemble de la zone de programmation et de faire bénéficier toutes les régions partenaires des développements positifs. À cette fin, nous voulons inventorier les facteurs qui mettent en péril l'intégration sociale et développer des mesures adaptées. Une coopération au niveau eurégional est requise dans ce cadre afin de créer des synergies et prévenir des effets négatifs en chaîne.

L'éducation et la formation offrent de nouvelles perspectives de participation sociale et d'emploi. Pour créer un marché du travail sain, il est nécessaire que le secteur de l'enseignement soit en mesure de répondre de manière adéquate à la demande des entreprises. Dans ce contexte, les formateurs et les employeurs doivent opter pour une approche transfrontalière en complément des stratégies régionales. Des besoins spécifiques de main-d'œuvre apparaissent pour les professions techniques et le secteur de la santé. La population active doit quant à elle se développer en permanence, c'est-à-dire s'éduquer et se former tout au long de la vie, et les formations nouvelles, complémentaires ou continues sont en outre essentielles pour les demandeurs d'emploi. Compte tenu du caractère plurilingue de l'EMR, l'enseignement des langues est un facteur indispensable.

La reconnaissance de diplômes communs est par ailleurs une nécessité pour faciliter le fonctionnement du marché du travail transfrontalier.

Exemples d'activités et de projets :

- Le développement de l'offre de formations et de programmes d'étude communs
- La coordination de l'offre de formations professionnelles, tant dans le domaine de la formation initiale que dans celui de l'éducation permanente
- Le soutien d'actions transfrontalières pour la revalorisation de l'enseignement professionnel
- Les mesures de formation pour demandeurs d'emploi
- Les échanges d'élèves, de stagiaires, d'enseignants et de formateurs entre écoles, entreprises et centres de formations et de compétences
- Le développement de projets intégrés pour la réhabilitation de zones rurales et urbaines, comme les quartiers durables
- La prévention de l'abandon scolaire
- Le renforcement de la politique de prévention
- Les actions pour les jeunes défavorisés, les personnes âgées et les groupes de population fragiles



Axe prioritaire 4 : Intelligence territoriale

Bien que de nombreux résultats aient été obtenus ces dernières années en matière de coopération et de coordination transfrontalières, il existe encore des différences (également en termes de mise en œuvre) concernant la législation et la réglementation dans la zone de programmation. C'est le cas par exemple sur le marché du travail. Le programme œuvre par conséquent sans relâche à renforcer l'efficacité et l'efficience des administrations publiques. Notre but est d'améliorer la qualité de vie de la population en réduisant les obstacles liés aux frontières et en initiant des stratégies territoriales communes.

Marché du travail – Le territoire profite dans une mesure insuffisante de la croissance économique en raison des phénomènes de dénatalité et de vieillissement de la population. Le marché du travail transfrontalier comporte différents obstacles qui entravent la mobilité des travailleurs. Il s'agit notamment d'une intégration insuffisante des services pour l'emploi, de différences juridiques en matière de sécurité sociale et d'impôt, de la fragmentation des informations disponibles sur les postes vacants ainsi que de l'existence de barrières linguistiques et culturelles. La main-d'œuvre potentiellement disponible ne peut donc pas être adéquatement utilisée.

Santé et aide sociale – Dans ces deux domaines, on remarque que l'accessibilité et le financement des soins de santé et des structures d'aide sociale sont sous pression. Des thématiques

comme celles du vieillissement de la population, de la prévention, de la mobilité des patients et de l'offre en matière de soins présentent des points d'accroche pour le développement de services publics au niveau transfrontalier. L'Euregio fait face à une pénurie de personnel médical et paramédical. Les lois et réglementations constituent par ailleurs des obstacles au bon fonctionnement des soins de santé transfrontaliers. Le tourisme médical et les services transfrontaliers représentent en l'occurrence un réel défi. Par le biais de solutions novatrices, comme la domotique, nous voulons assurer une organisation plus efficace des soins.

Services publics – Nous encourageons la coopération des services publics en matière de sécurité publique, ainsi que la coopération entre les autorités et les services de secours dans le domaine de la gestion des risques et des crises.

Mobilité – Des transports publics collectifs doivent permettre de réduire l'impact sur l'environnement. Nous souhaitons donc investir dans des concepts de transports innovants pour les parties décentralisées du territoire et faciliter les déplacements entre la ville et la campagne. De bonnes liaisons, une billetterie et une tarification clairement établies, de bonnes correspondances et l'optimisation des informations pour les voyageurs doivent inciter la population à utiliser les transports publics.



Tourisme – Dans ce domaine, les opportunités résident dans le caractère attrayant du territoire : nature, culture, patrimoine et tourisme contribuent à la qualité de vie dans cette région. L'établissement de liens avec les secteurs de la création et de l'innovation permettra de mieux révéler toute la richesse de son patrimoine naturel et culturel.

Exemples d'activités et de projets :

- Actions concernant la sécurité, la coopération entre la police, la justice et les services de secours, la coopération et les échange d'informations lors de catastrophes et d'accidents majeurs dans les régions limitrophes, et une approche commune de la criminalité transfrontalière par la police et la justice
 - La coordination des services de santé dans les zones transfrontalières et la mise en réseau de ces services
 - Le soutien de la mobilité des patients et du personnel médical dans les zones transfrontalières
 - Le soutien d'initiatives tels que les services de consultation pour les citoyens, les salariés et les employeurs concernant les problématiques liées aux frontières
 - L'encouragement de projets sociétaux, de réunions de voisins et d'échanges interculturels
 - L'harmonisation et la reconnaissance des compétences au niveau transfrontalier, notamment pour les nouvelles professions
- Le développement de projets innovants pour la protection, la valorisation et l'exploitation des patrimoines (culturel, touristique, industriel, naturel et paysager).
 - Le renforcement de la qualité de l'offre culturelle par des programmations communes qui confèrent un rayonnement international au territoire
 - La promotion du tourisme en tant que facteur économique
 - Le développement de possibilités transfrontalières en termes de formations et de métiers, visant à stimuler le tourisme durable
 - L'encouragement de modes de transport nouveaux ou alternatifs

La cohésion

Seules les rencontres entre voisins assureront la cohésion de l'Euregio.

Qui peut soumettre un projet ?

Le programme doit bien sûr profiter en premier lieu à la population de l'Eurégio Meuse-Rhin. Étant donné l'impossibilité pour les citoyens de présenter tous individuellement leurs idées et projets, nous avons choisi de travailler avec des organisations qui sont à leur service dans la région, par exemple :

- Les pouvoirs publics locaux et régionaux
- Les partenaires sociaux et économiques, comme les organisations patronales et syndicales
- Les chefs d'entreprise, notamment le secteur des PME/PMI
- Les écoles, écoles supérieures, universités et autres établissements d'enseignement
- Les hôpitaux et autres établissements de santé
- Les sociétés intermédiaires et de développement
- Les organisations actives dans les domaines de la nature et de l'environnement, du tourisme, de la culture et des services sociaux



Le moteur

Les citoyens sont le moteur du processus d'intégration européenne.

Conditions posées aux projets

Les projets doivent contribuer à la réalisation des objectifs du programme : le développement cohérent d'une région transfrontalière où le potentiel social et économique est pleinement mis à profit. Des indicateurs de retombées, qui indiquent quels sont les objectifs visés par le programme, ont été définis à cette fin. Les projets doivent apporter une

contribution maximale aux indicateurs en question. Et, point important, ils doivent encourager la coopération transfrontalière.

Les projets doivent en outre satisfaire aux « principes et objectifs horizontaux » suivants :

- La prise en compte du développement durable. L'attention est donc portée à la protection de l'environnement, à l'utilisation efficace des matières premières, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la résilience face aux catastrophes, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des risques
- Les projets doivent répondre aux législations et règlements des États membres participants
- Les projets respectent les principes de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ainsi que celui de la non-discrimination, et ils sont accessibles aux personnes handicapées



Procédure

Un « appel à projets » indique le moment auquel il est possible de soumettre des idées de projets, ainsi que les conditions spécifiques auxquelles elles doivent satisfaire.

Nous vous conseillons de remettre en premier lieu une ébauche de projet. Il s'agit en quelque sorte d'un résumé du projet. Cette ébauche est ensuite évaluée par les partenaires du programme.

Le retour d'informations qui vous sera donné vous aide alors à établir et à soumettre la demande complète. Le Comité de Suivi statue au final sur la demande. Si elle est acceptée, vous recevez un octroi de concours avant le lancement du projet dans laquelle le financement européen demandé est réglé.

Nous avons pour objectif de réaliser l'ensemble de cette procédure en 6 mois au maximum. Pour tout détail complémentaire ainsi que les dates des appels, veuillez prendre contact avec l'antenne régionale présente dans votre région, ou bien consulter le site Internet.





Organisation et gestion

Les partenaires du Programme Interreg V-A pour l'Euregio Meuse-Rhin ont convenu de confier la gestion du programme à la Province du Limbourg néerlandais (qui devient ainsi l'Autorité de Gestion). Les partenaires restent toutefois étroitement associés à la mise en œuvre du programme, en raison notamment de leur participation au Comité de Suivi qui supervise la gestion ainsi que l'exécution du programme. La Commission européenne et la Fondation Euregio Meuse-Rhin font également partie de ce Comité.

La Province du Limbourg a mis en place une structure spécifique pour la gestion du programme. L'Autorité de Gestion, qui assume cette gestion, fait partie de la province, de même que l'Autorité de Certification qui règle les paiements. Ces structures

sont aidées dans leurs tâches par un Secrétariat conjoint, établi à Eupen, qui s'occupe principalement des projets et du contrôle financier afférent (contrôle de premier niveau). Les collaborateurs de ces organes travaillent en étroite collaboration avec les Antennes régionales et d'autres points de contact régionaux. Il s'agit des représentants dans les régions au sein de la zone de programmation, qui sont les premiers interlocuteurs pour les porteurs de projets et les partenaires de projets.



Coordonnées

Autorité de gestion

Interreg V-A EMR

Provincie Limburg

Adresse postale:

Postbus 5700

NL 6202 MA Maastricht

Adresse de visite:

Limburglaan 10

6229 GA Maastricht

Tél: +31 (0)6 256 824 82

interregemr@prvlimburg.nl

Secrétariat conjoint

Interreg V-A EMR

Stichting Euregio Maas-Rijn

Gospertstraße 42

B 4700 Eupen

Tél: +32 (0)87 78 96 40

interregemr@prvlimburg.nl

Site web:

www.interregemr.eu

Antennes régionales

Pays-Bas – Province du Limbourg

Pascale Lutgens

Tél: +31 (0)6 55 29 26 94

ppjw.lutgens@prvlimburg.nl

Belgique – Province de Liège

Axel Noël

Tél: +32 (0)42 37 91 91

axel.noel@liege-euregio.eu

Cristina Jors

Tél: +32 (0)4 237 91 93

cristina.jors@liege-euregio.eu

Belgique – Province du Limbourg

Frederik Loy

Tél: +32 (0)11 23 74 16

frederik.loy@limburg.be

Belgique – Communauté germanophone

Céline Marchal

Tél: +32 (0)87 59 63 14

celine.marchal@dgov.be

Allemagne – Région Aix-la-Chapelle

Björn Zierstedt

Tél: +49 (0)241 96 31 945

Fax: +49 (0)241 96 31 959

zierstedt@regionaachen.de

Autres points de contact régionaux

Allemagne – Rhénanie-Palatinat

Dieter Müller

Tél: +49 (0)651 94 94 203

dieter.mueller@add.rlp.de

Belgique – Province du Brabant flamand

Peter Dhondt

Tél: +32 (0)16 26 72 19

Peter.dhondt@Vlaamsbrabant.be

Pays-Bas – Province du Brabant septentrional

Mathieu Oor

Tél: +31 (0)6 52 79 40 72

moor@brabant.nl

Colophon

Éditeur responsable : Autorité de gestion Interreg V-A EMR

Graphisme : Polka Design

Rédaction : Paroles communicatie & marketing

Photographie : Marco Piunti, Joep Pohlen, Istockphoto, Photodisc, Creative Collection, Ingram

Date : septembre 2018



Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional. L'Union européenne investit dans votre avenir.



Interreg
Euregio Meuse-Rhin

